

Location de la Salle Communale de Saint Martial

Mairie de Tauriac de Naucelle

Tél 05 65 47 06 26 Fax 05 65 47 06 26
Mme FONTENAY 06 87 21 61 14

email : mairiedetauriacdenaucelle@hotmail.fr

Nom : Prénom :

Tél : mail :

Date du contrat :

Date de la Location :

Prix : **150.00 €** (location vaisselle comprise)

Un chèque de **caution de 300.00€** devra être versé lors de la remise des clés.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes (située dans la salle des fêtes), **et accepte le contrat de location** suivant :

- La location est pour une durée maximum de 2 jours
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et Mme FONTENAY Bernadette devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking devant la mairie, et cour devant la salle, (les chemins d'accès devront être laissés libres, ne pas stationner devant les garages).
- Il faut respecter les plates-bandes de fleurs.
- Un état des lieux complet sera fait avant et après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier, la vaisselle et le matériel de sonorisation contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
- La vaisselle sera rendue propre.
- Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, la machine à laver la vaisselle et la gazinière seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.**
- Tous les déchets seront triés et mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les containers prévus à cet effet situé en dessous de la salle des fêtes.
- Les cartons propres seront déposés dans la poubelle jaune.
- Les bouteilles en verre seront déposées dans le container spécifique situé en bas de la salle des fêtes.
- La cour sera nettoyée.
- Tout dysfonctionnement de la sonorisation ou des systèmes de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.
- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**

Pour la remise des clés, téléphoner à Mme FONTENAY Bernadette au 06 87 21 61 14, la semaine précédant la location, pour fixer un rendez-vous.

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre du Trésor Public

Fait à Tauriac de Naucelle le :

Bon pour accord

Signatures

Le locataire,

Le Maire